

- pour Paris et la région Ile-de-France : auprès du service des examens et concours de la direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France, 3, rue de l'Eglise, BP 21, 94471 Boissy-Saint-Léger Cedex ;
- à l'Ecole nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, BP 2048, 34024 Montpellier Cedex 01 ;
- sur internet : <http://www.minefi.gouv.fr>, rubrique infos pratiques, menu déroulant « accès thématique : métiers concours » ;
- sur internet : <http://www.douane.minefi.gouv.fr> ;
- sur internet : <http://www.dgccrf.minefi.gouv.fr>.

Arrêté du 8 mars 2002 autorisant au titre de l'année 2002 l'ouverture de concours pour le recrutement d'aides techniques de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

NOR : *ECOP0200102A*

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et de la secrétaire d'Etat au budget en date du 8 mars 2002, est autorisée au titre de l'année 2002 l'ouverture de concours interne et externe pour le recrutement d'aides techniques de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Le nombre total de places offertes aux concours sera fixé ultérieurement.

La date limite de demande (le cachet de la poste faisant foi) ou de retrait des dossiers d'inscription est fixée au vendredi 5 avril 2002.

La date limite d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au vendredi 19 avril 2002.

En outre, une procédure d'inscription par voie télématique est mise à la disposition des candidats qui le souhaitent sur le serveur Minitel : 36-15, code douanetel.

La procédure se déroule en deux phases : une phase de préinscription, qui attribue un numéro d'enregistrement communiqué au candidat par voie postale, et une phase de validation à l'aide de ce numéro.

La date de fin de saisie des préinscriptions par voie télématique est fixée au vendredi 5 avril 2002.

Les candidats peuvent modifier les données de leur dossier jusqu'au vendredi 19 avril 2002. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle validation jusqu'à la date précitée.

En cas d'impossibilité de se préinscrire par voie télématique, les candidats conservent la possibilité de s'inscrire par le dépôt d'un dossier écrit.

La date de l'épreuve de présélection est fixée au mardi 25 juin 2002.

La date des épreuves écrites d'admissibilité est fixée au mercredi 11 septembre 2002.

Nota. - Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- pour la province et les DOM-TOM : auprès des directeurs régionaux des douanes et des directions régionales et laboratoires interrégionaux de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;

- pour Paris et la région Ile-de-France : auprès du service des examens et concours de la direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France, 3, rue de l'Eglise, BP 21, 94471 Boissy-Saint-Léger Cedex ;
- à l'Ecole nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, BP 2048, 34024 Montpellier Cedex 01 ;
- sur internet : <http://www.minefi.gouv.fr>, rubrique infos pratiques, menu déroulant « accès thématique : métiers concours » ;
- sur internet : <http://www.douane.minefi.gouv.fr> ;
- sur internet : <http://www.dgccrf.minefi.gouv.fr>.

Arrêté du 11 mars 2002 autorisant au titre de l'année 2002 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

NOR : *ECOP0200100A*

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat en date du 11 mars 2002, est autorisée au titre de l'année 2002 l'ouverture de concours externe et interne pour le recrutement d'ingénieurs du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Le nombre total des places offertes par spécialité sera publié ultérieurement.

La date limite de demande (le cachet de la poste faisant foi) ou de retrait des dossiers d'inscription est fixée au mardi 9 avril 2002.

La date limite d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au vendredi 19 avril 2002.

L'épreuve de présélection est fixée au jeudi 27 juin 2002.

Les dates des épreuves écrites d'admissibilité sont fixées aux mardi 17 et mercredi 18 septembre 2002.

Nota. - Pour tous renseignements, les candidats doivent s'adresser :

- en province, aux directions régionales et aux laboratoires interrégionaux de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et aux directeurs régionaux des douanes ;
- à l'Ecole nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, BP 2048, Montpellier Cedex 01 par courrier accompagné d'une enveloppe timbrée à 1,02 € ;
- à Paris en région Ile-de-France, à la direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France, service des examens et concours : 3, rue de l'Eglise, BP 21, 94471 Boissy-Saint-Léger Cedex ;
- sur le site internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie à l'adresse : <http://minefi.gouv.fr/minefi/pratique/metiers-concours/index.htm> ;
- sur le site internet de la direction générale des douanes et droits indirects : <http://www.douane.minefi.gouv.fr> ;
- sur le site internet de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes : www.dgccrf.minefi.gouv.fr.

Tableau récapitulatif des ouvertures de crédits de fonds de concours

NOR : *ECOR0204850B*

**CRÉDITS OUVERTS SUR LA PÉRIODE DU 2 AU 25 JANVIER 2002
(Gestion 2001)**

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
Affaires étrangères				
TITRE III				
Matériel et fonctionnement courant.....	34-98	4 janvier 2002	»	358 453
TITRE IV				
Coopération technique et au développement.....	42-12	4 janvier 2002	»	1 158 068
TITRE V				
Equipements administratif et divers.....	57-10	4 janvier 2002	19 823	19 823
Totaux pour la section			19 823	1 536 344
Affaires étrangères				
TITRE III				
Matériel et fonctionnement courant.....	34-98	24 janvier 2002	»	1 809 574
TITRE IV				
Coopération technique et au développement.....	42-12	24 janvier 2002	»	3 279 673
Coopération militaire et de défense.....	42-29	24 janvier 2002	»	481 250

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
TITRE V				
Equipements administratif et divers	57-10	24 janvier 2002	5 323 613	5 323 613
Totaux pour la section			5 323 613	10 894 110
Agriculture et pêche				
TITRE III				
Moyens de fonctionnement des services.....	34-97	25 janvier 2002	»	3 857 472
Subventions de fonctionnement à divers établissements publics.....	36-22	25 janvier 2002	»	94 946
Statistiques	37-14	25 janvier 2002	»	116 611
TITRE IV				
Interventions en faveur de l'orientation et de la valorisation de la production agricole	44-53	25 janvier 2002	»	919
Promotion et contrôle de la qualité.....	44-70	25 janvier 2002	»	375 527
TITRE VI				
Cofinancement de l'Union européenne au titre des fonds structurels et du développement rural.....	61-83	25 janvier 2002	18 394 602	18 394 602
Totaux pour la section			18 394 602	22 840 077
Aménagement du territoire et environnement				
II. – ENVIRONNEMENT				
TITRE III				
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	24 janvier 2002	»	1 190 447
TITRE V				
Protection de la nature et de l'environnement. – Etudes, acquisitions et travaux d'investissement	57-20	24 janvier 2002	2 650 035	2 650 035
Totaux pour la section			2 650 035	3 840 482
Culture et communication				
TITRE V				
Patrimoine monumental.....	56-20	4 janvier 2002	16 808 821	16 808 821
Culture et communication				
TITRE III				
Autres rémunérations principales	31-90	25 janvier 2002	»	403 796
Cotisations sociales. – Part de l'Etat	33-90	25 janvier 2002	»	154 003
Moyens de fonctionnement des services centraux et déconcentrés.....	34-97	25 janvier 2002	»	218 765
Moyens de fonctionnement des services à compétence nationale et des Archives nationales	34-98	25 janvier 2002	»	401 856
Patrimoine monumental et bâtiments. – Entretien et réparations.....	35-20	25 janvier 2002	»	44 142
TITRE V				
Patrimoine monumental.....	56-20	25 janvier 2002	6 248 267	6 248 267
TITRE VI				
Patrimoine monumental.....	66-20	25 janvier 2002	»	500 000
Totaux pour la section			6 248 267	7 970 829
Economie, finances et industrie				
TITRE III				
Indemnités et allocations diverses	31-94	24 janvier 2002	»	2 277 445
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	24 janvier 2002	»	20 153 292
Subventions de fonctionnement.....	36-10	24 janvier 2002	»	232 480
Autorité de régulation des télécommunications.....	37-06	24 janvier 2002	»	9 499
Direction générale des impôts. – Dépenses diverses.....	37-50	24 janvier 2002	»	1 090 004
Travaux de recensement, enquêtes statistiques et études économiques.....	37-75	24 janvier 2002	»	6 160 581
Formation	37-90	24 janvier 2002	»	1 307 794
TITRE V				
Equipements administratifs et techniques.....	57-90	24 janvier 2002	3 492 382	3 492 382
Totaux pour la section			3 492 382	34 723 477
Education nationale				
I. – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE				
TITRE III				
Enseignement primaire. – Rémunérations.....	31-92	25 janvier 2002	»	817 312
Enseignement secondaire. – Rémunérations des personnels titulaires et stagiaires	31-93	25 janvier 2002	»	1 987 975
Cotisations sociales. – Part de l'Etat	33-90	25 janvier 2002	»	267 316

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
Dépenses d'informatique et de télématique	34-96	25 janvier 2002	»	1 010 820
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	25 janvier 2002	»	17 480
Formation des personnels.....	37-20	25 janvier 2002	»	15 082
Total pour la section.....			»	4 115 985
Education nationale				
I. – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE				
TITRE III				
Personnels d'administration. – Rémunérations.....	31-90	25 janvier 2002	»	872 819
Enseignement primaire. – Rémunérations.....	31-92	25 janvier 2002	»	30 810 519
Enseignement secondaire. – Rémunérations des personnels titulaires et stagiaires	31-93	25 janvier 2002	»	8 117 219
Cotisations sociales. – Part de l'Etat.....	33-90	25 janvier 2002	»	3 796 763
Prestations sociales versées par l'Etat.....	33-91	25 janvier 2002	»	43 640
Total pour la section.....			»	43 640 960
Education nationale				
II. – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR				
TITRE IV				
Bourses, secours d'études et contribution de l'Etat aux transports collectifs parisiens	43-71	24 janvier 2002	»	523 791
TITRE V				
Investissements. – Enseignement supérieur et recherche	56-10	24 janvier 2002	16 000 000	16 000 000
Totaux pour la section.....			16 000 000	16 523 791
Emploi et solidarité				
I. – EMPLOI				
TITRE III				
Subventions aux établissements publics et autres organismes.....	36-61	4 janvier 2002	»	117 500
Services déconcentrés. – Moyens de fonctionnement.....	37-61	4 janvier 2002	»	34 877 609
TITRE IV				
Fonds social européen (FSE).....	43-72	4 janvier 2002	»	1 101 186 405
Promotion de l'emploi et adaptations économiques.....	44-79	4 janvier 2002	»	42 470 488
Total pour la section.....			»	1 178 652 002
Emploi et solidarité				
I. – EMPLOI				
TITRE IV				
Fonds social européen (FSE).....	43-72	24 janvier 2002	»	14 195 781
Emploi et solidarité				
I. – EMPLOI				
TITRE III				
Statistiques et études générales.....	34-94	25 janvier 2002	»	756 974
Communication et information.....	34-97	25 janvier 2002	»	2 734
Administration centrale. – Moyens de fonctionnement.....	34-98	25 janvier 2002	»	1 169
Subventions aux établissements publics et autres organismes.....	36-61	25 janvier 2002	»	476 943
Services déconcentrés. – Moyens de fonctionnement.....	37-61	25 janvier 2002	»	20 226
TITRE IV				
Promotion de l'emploi et adaptations économiques.....	44-79	25 janvier 2002	»	8 908 494
Total pour la section.....			»	10 166 540
Emploi et solidarité				
II. – SANTÉ ET SOLIDARITÉ				
TITRE III				
Autres dépenses d'action sociale.....	33-92	24 janvier 2002	»	77 749
Statistiques et études générales.....	34-94	24 janvier 2002	»	138
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	24 janvier 2002	»	3 705 657
TITRE IV				
Prestations obligatoires en faveur du développement social.....	46-33	24 janvier 2002	»	1 905 454
Action interministérielle de lutte contre la toxicomanie.....	47-16	24 janvier 2002	»	1 049 570
Total pour la section.....			»	6 738 568

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
Emploi et solidarité III. – VILLE TITRE III				
Moyens de fonctionnement des services en charge de la politique de la ville	37-60	24 janvier 2002	»	28 550
Equipement, transports et logement I. – SERVICES COMMUNS TITRE III				
Rémunérations des personnels	31-90	25 janvier 2002	»	11 264
Indemnités et allocations diverses	31-94	25 janvier 2002	»	171 483
Autres rémunérations	31-95	25 janvier 2002	»	2 293
Cotisations sociales. – Part de l'Etat	33-90	25 janvier 2002	»	2 813
Prestations sociales versées par l'Etat	33-91	25 janvier 2002	»	202
Information, réalisation et diffusion de publications	34-60	25 janvier 2002	»	133 488
Dépenses informatiques et télématiques	34-96	25 janvier 2002	»	6 661
Moyens de fonctionnement des services déconcentrés	34-97	25 janvier 2002	»	21 408 858
Moyens de fonctionnement des services centraux et d'intérêt commun	34-98	25 janvier 2002	»	518 065
TITRE V				
Opérations concertées d'aménagement et de construction d'intérêt public conduites par l'Etat	57-92	25 janvier 2002	66 500	66 500
Totaux pour la section			66 500	22 321 627
Equipement, transports et logement II. – URBANISME ET LOGEMENT TITRE V				
Construction, logement, habitat et urbanisme	57-30	24 janvier 2002	245 792	245 792
Equipement, transports et logement III. – TRANSPORTS ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE 1. Transports TITRE III				
Routes. – Entretien et maintenance	35-42	24 janvier 2002	»	200
Services d'études techniques et Centre national des ponts de secours	37-46	24 janvier 2002	»	1 535 965
TITRE V				
Entretien préventif, réhabilitation et aménagements de sécurité des infrastructures	53-46	24 janvier 2002	6 035 800	6 035 800
Développement des infrastructures, organisation des transports et études générales	53-47	24 janvier 2002	55 995 507	55 995 507
Totaux pour la section			62 031 307	63 567 472
Equipement, transports et logement IV. – MER TITRE III				
Moyens de fonctionnement des services déconcentrés et d'intérêt commun. – Entretien et exploitation	34-98	24 janvier 2002	»	1 180 963
Protection et aménagement du littoral. – Entretien et exploitation	35-33	24 janvier 2002	»	18 380
Ports maritimes. – Entretien et exploitation	35-34	24 janvier 2002	»	471 457
TITRE V				
Ports maritimes, protection du littoral et études générales de transport maritime	53-30	24 janvier 2002	910 000	6 160 000
Police et sécurité maritimes	53-32	24 janvier 2002	18 051 208	18 051 208
TITRE VI				
Ports maritimes et protection du littoral	63-30	24 janvier 2002	1 400 418	1 400 418
Totaux pour la section			20 361 626	27 282 426
Intérieur et décentralisation TITRE IV				
Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques	46-91	8 janvier 2002	»	747 967
Intérieur et décentralisation TITRE III				
Autres agents non titulaires. – Rémunérations et vacations	31-98	24 janvier 2002	»	55 193
Administration centrale et services communs. – Moyens de fonctionnement	34-01	24 janvier 2002	»	623 306
Police nationale. – Moyens de fonctionnement	34-41	24 janvier 2002	»	5 964 539

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
Dépenses d'informatique et de télématique.....	34-82	24 janvier 2002	»	394 238
Participation de l'Etat aux dépenses des services de police et d'incendie de la ville de Paris.....	36-51	24 janvier 2002	»	633 779
Administration préfectorale. – Dépenses diverses.....	37-10	24 janvier 2002	»	5 045 339
Dotations globalisées de préfectures. – Régions concernées dès 2000.....	37-20	24 janvier 2002	»	283 184
Dotations globalisées de préfectures. – Régions concernées en 2001.....	37-21	24 janvier 2002	»	453 162
Instituts d'études et autres organismes.....	37-50	24 janvier 2002	»	278 932
TITRE IV				
Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques.....	46-91	24 janvier 2002	»	110 773
TITRE V				
Equipement immobilier du ministère de l'intérieur.....	57-40	24 janvier 2002	16 579	16 579
Informatique, télématique et transmissions. – Dépenses d'équipement.....	57-60	24 janvier 2002	241 545	241 545
TITRE VI				
Participation des Communautés européennes à divers programmes en cofinancement.....	67-58	24 janvier 2002	319 930 168	335 485 660
Totaux pour la section.....			320 188 292	349 586 229
Jeunesse et sports				
TITRE III				
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	24 janvier 2002	»	7 200
TITRE IV				
Sports de haut niveau et développement de la pratique sportive.....	43-91	24 janvier 2002	»	990 668
Total pour la section.....			»	997 868
Justice				
TITRE III				
Conseil d'Etat. – Cours administratives d'appel et tribunaux administratifs. – Dépenses de fonctionnement.....	34-51	24 janvier 2002	»	62 468
Services judiciaires. – Moyens de fonctionnement et de formation.....	37-92	24 janvier 2002	»	220 023
TITRE V				
Equipement.....	57-60	24 janvier 2002	12 500 000	12 500 000
Totaux pour la section.....			12 500 000	12 782 491
Outre-mer				
TITRE III				
Fonctionnement des services.....	34-96	24 janvier 2002	»	62 395
TITRE V				
Equipement administratif.....	57-91	24 janvier 2002	437 199	437 199
Totaux pour la section.....			437 199	499 594
Services du Premier ministre				
I. – SERVICES GÉNÉRAUX				
TITRE III				
Subventions de fonctionnement aux établissements publics et budget annexe.....	36-10	4 janvier 2002	»	2 400 000
Services du Premier ministre				
I. – SERVICES GÉNÉRAUX				
TITRE III				
Conseil supérieur de l'audiovisuel. – Indemnités et allocations diverses.....	31-09	24 janvier 2002	»	87
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	24 janvier 2002	»	85 386
Conseil supérieur de l'audiovisuel. – Dépenses de fonctionnement.....	37-12	24 janvier 2002	»	1 671
Total pour la section.....			»	87 144
Services du Premier ministre				
IV. – PLAN				
TITRE III				
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	24 janvier 2002	»	128
Défense				
TITRE V				
Equipements des armées.....	53-81	24 janvier 2002	»	38 702 914

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
Défense				
TITRE III				
Autres dépenses d'aide sociale.....	33-92	25 janvier 2002	»	1 491
SGA. - DGSE. - DPSD. - PPE. - DSN. - DICOD. - CGA. - AP. - Entretien et achats de matériels. - Fonctionnement et entretien immobilier.....	34-01	25 janvier 2002	»	235 210
SSA. - DRM. - EMA/OIA. - SEA. - EMA/EMIA. - Outre-mer. - Fonctionnement.....	34-02	25 janvier 2002	»	133 072 542
Armée de l'air. - Fonctionnement.....	34-03	25 janvier 2002	»	2 063 925
Armée de terre. - Fonctionnement.....	34-04	25 janvier 2002	»	3 611 229
Marine. - Fonctionnement.....	34-05	25 janvier 2002	»	2 061 799
Gendarmerie. - Fonctionnement.....	34-06	25 janvier 2002	»	745 231
Délégation générale pour l'armement. - Fonctionnement.....	34-08	25 janvier 2002	»	11 605 028
Entretien programmé des matériels.....	34-20	25 janvier 2002	394 084	394 084
Moyens de fonctionnement des services déconcentrés.....	37-61	25 janvier 2002	»	21 000
TITRE V				
Equipements communs, interarmées et de la gendarmerie.....	53-71	25 janvier 2002	13 665 648	13 665 648
Equipements des armées.....	53-81	25 janvier 2002	50 414 960	50 414 960
Infrastructure.....	54-41	25 janvier 2002	91 506 615	91 506 615
Soutien des forces.....	55-11	25 janvier 2002	2 352 377	2 352 377
Entretien programmé des matériels.....	55-21	25 janvier 2002	95 000	95 000
Totaux pour la section.....			158 428 684	311 846 139

Décret n° 2002-232 du 21 février 2002 relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics (rectificatif)

NOR : ECOR0206084Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 février 2002, page 3411, deuxième colonne, article 8, II, deuxième alinéa, 2^e ligne :
Après : « ... obligatoire... », ajouter : « ... ou... ».

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ

Décret n° 2002-354 du 14 mars 2002 relatif aux transferts de portefeuille, aux fusions et aux scissions des mutuelles et unions pratiquant des opérations d'assurance

NOR : MESX0200019D

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre et de la ministre de l'emploi et de la solidarité,

Vu la directive 73/239/CEE du Conseil du 24 juillet 1973 modifiée portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité de l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie et son exercice ;

Vu la directive 79/267/CEE du Conseil du 5 mars 1979 modifiée portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité d'assurance directe sur la vie et son exercice ;

Vu le code de la mutualité, notamment les articles L. 212-11 et L. 212-13 ;

Vu le code de la mutualité (ancien) ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, modifié par le décret n° 97-463 du 9 mai 1997 et le décret n° 97-1205 du 19 décembre 1997 ;

Vu le décret n° 97-1185 du 19 décembre 1997 pris pour l'application à la ministre de l'emploi et de la solidarité du 1^{er} de l'article 2 du décret du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la mutualité en date du 6 décembre 2001 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. - Il est créé, au chapitre II du titre I^{er} du livre II du code de la mutualité (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat), une section 6 ainsi rédigée :

« Section 6

« Transfert de portefeuille

« **Art. R. * 212-60.** - Le transfert, prévu à l'article L. 212-11, de tout ou partie d'un portefeuille de bulletins d'adhésion ou de contrats collectifs est soumis à l'approbation du ministre chargé de la mutualité.

« Toutefois, lorsque la mutuelle ou l'union cédante pratique exclusivement des opérations relevant de la branche 2 prévue par l'article R. 211-2, le transfert est soumis à l'approbation du préfet de la région dans laquelle est situé le siège de cette mutuelle ou union.

« **Art. R. 212-61.** - Les actifs transférés avec des garanties liées aux bulletins d'adhésion ou aux contrats collectifs relevant du b du 1^{er} du I de l'article L. 111-1 par une mutuelle ou une union sont affectés à une section comptable distincte du bilan de la mutuelle ou de l'union cessionnaire des bulletins d'adhésion ou contrats collectifs.

« Pour le calcul de la participation aux excédents afférents à ces actifs prévue à l'article L. 212-5, il n'est pas tenu compte de l'importance respective des fonds propres et des engagements pris envers les membres participants, les bénéficiaires et les ayants droit figurant au bilan de la mutuelle ou de l'union.

« **Art. R. 212-62.** - Lorsqu'en application du 7^o de l'article L. 510-11, la commission de contrôle instituée par l'article